

# Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 20 février 2018

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Madame VITALE Julie avec procuration à Monsieur BESSE Yann.

Monsieur PIGNOLI Christophe (arrivé à 22h15) avec procuration à Monsieur Jeremy COCHE.

Monsieur VIAL Stéphane.

\*\*\*\*\*

- Décide de verser l'indemnité de conseil à Madame BESSON Muriel pour la somme de 575.65 € brute pour l'année 2017, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Monsieur Le Maire rappelle que les centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim-remplacement qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local. Le Conseil municipal après avoir délibéré, approuve la convention d'adhésion au service d'intérim-remplacement et autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention avec le Centre de Gestion.

\*\*\*\*\*

- Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la convention relative à l'aide à l'investissement « aménagement de la cuisine SMA Les Chérubins ». Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la convention relative à la subvention d'investissement sur fonds accompagnement PSU, budget d'Action Sociale 2017. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

\*\*\*\*\*

- Décide de verser une prime exceptionnelle à deux employés de la halte-garderie ainsi qu'à une employée de la mairie pour les fonctions qu'elles occupent pour le remplacement de la directrice de la halte-garderie.

\*\*\*\*\*

- Décide de prendre en charge une formation Montessori pour une employée de la halte-garderie.

\*\*\*\*\*

- Décide de créer un poste de directrice adjointe à la halte-garderie du 1<sup>er</sup> mai 2018 pour une durée d'un an.

\*\*\*\*\*

- Pas de travaux 2018 impactant les réfections des chaussées du Département.

\*\*\*\*\*

- Approuve la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie et la charge d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive qui lui est annexée ; autorise Monsieur Le Maire à signer avec le CDGFPT de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ; dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

\*\*\*\*\*

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que nous n'avons aucun contrat de maintenance informatique pour tous les ordinateurs communaux. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de choisir la société T-Mice pour réaliser la maintenance sur les postes informatiques. Le montant est de 552 € TTC pour les 12 ordinateurs communaux. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de maintenance avec la société T-Mice.

\*\*\*\*\*

- Explication sur la convention de coopération en vue de la promotion du tourisme du massif des Sybelles.

\*\*\*\*\*

- Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que pour payer les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, il faut prendre une délibération. Les dépenses d'investissement sont :

- Compte 21318 pour 21 210 €,

- Compte 21538 pour 9 500 €,

- Compte 165 pour 730 €,
- Compte 2111 pour 255 €,
- Compte 10223 pour 15 850 €,
- Compte 204182 pour 3 210 €,
- Compte 2184 pour 2 570 €,
- Compte 2188 pour 3 000 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions ; autorise Monsieur Le Maire à mandater les dépenses d'investissement communal 2018. Monsieur Le Maire précise que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif de 2018 aux comptes prévus.

\*\*\*\*\*

Questions diverses :

- Décide de choisir la société SOCOTEC pour réaliser la surveillance de la qualité de l'air intérieur d'établissements en application des articles R221-30 à 37 du Code de l'environnement, pour la halte-garderie, pour un montant de 2 270 €.
- Approuve le devis de Serfix concernant les fermetures anti paniques à la salle polyvalente pour 558,58 €.
- Lecture du courrier de Mr et Mme Delaplace à la Chal (Tag à enlever).
- Est d'accord pour qu'un spectacle Bib' en Scènes soit mis en place pour 2018 avec la bibliothèque municipale. La commune s'engage à payer les frais relatifs à cette activité.